

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	2 mai 2017	Séance du : 10 mai 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le dix mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 39</u>	
Présents : 36	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc-Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Jean COSTES (Salasc).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

### **Objet : Convention de mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ à la commune de Nébian.**

Monsieur VALERO informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ, actuellement animateur au centre de loisirs de Nébian. Cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler aux mêmes conditions pour la période du 4 septembre 2017 et jusqu'au 6 Juillet 2018.

Il ajoute que Monsieur Philippe DUEZ interviendra au sein de l'école « Yvette Marty » en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

Monsieur VALERO précise que le cadre d'intervention de cet agent, son rôle, celui des enseignants ainsi que les conditions de sécurité et de responsabilité feront l'objet d'une convention spécifique entre l'inspection académique, l'agent et l'école.

Le temps de travail de Monsieur Philippe DUEZ s'effectuera sur la base de 9h20 hebdomadaires réparties comme suit : lundi matin et le vendredi toute la journée.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à 9h20 hebdomadaires de la rémunération de Monsieur Philippe DUEZ sera remboursé par la commune de Nébian à la Communauté de communes du Clermontais sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 3 Mai 2017.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Communauté de communes du Clermontais et la commune de NEBIAN pour la mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ, telle que présentée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20170511-2017-05-10-17-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2017  
Date de réception préfecture : 12/05/2017